



**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS
COMPTE-RENDU
DE SEANCE**

[SÉANCE PLÉNIÈRE DU 24/05/2017]

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 24/05/2017

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 51 du 27 juin 2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M. François Brugel, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M. Pierre Housieux, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Monique Mosser, M. Guillaume Nahon, M^{me} Soline Nivet, M. Claude Praliaud, M^{me} Géraldine Texier-Rideau.

EXCUSÉS

M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M. Serge Colas, M^{me} Moïra Guilmart, M. Thierry Hodent, M. Olivier de Monicault, M. Thierry Paquot, M. Christian Prevost-Marcilhacy.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 24/05/2017

ORDRE DU JOUR

REPORTS DES LISTE PRÉCÉDENTES

5B-13, rue Saint-Merri et 14-18B, rue du Renard (04 ^e arr.).....	4
157, rue de Grenelle et 1-5, rue Duvivier (07 ^e arr.).....	8
14, rue de Castiglione et 235B, rue Saint-Honoré (01 ^{er} arr.).....	12
10, avenue de La Bourdonnais et 11, allée Paul-Deschanel (07 ^e arr.).....	14

PERMIS

144-150, avenue des Champs-Élysées, 4, rue Arsène-Houssaye et 21-21B, rue Lord-Byron (08 ^e arr.).....	17
51, avenue d'Iéna, 13, rue Auguste-Vacquerie et 1, place Richard de Coudenhove-Kalergi (16 ^e arr.).....	20
36, rue de l'Arbalète (05 ^e arr.).....	24
7-7A, rue Michel-Ange (16 ^e arr.).....	26

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

2, rue Bréguet et 24, rue Saint-Sabin (11 ^e arr.).....	29
19-25, rue Boissonade (14 ^e arr.).....	32
9, rue du Huit-Mai-1945 et 93, boulevard de Strasbourg (10 ^e arr.).....	35
33-33B, rue Desbordes-Valmore (16 ^e arr.).....	38

SUIVIS DE VŒUX

73, rue de Miromesnil (08 ^e arr.).....	40
18, rue de Condé (06 ^e arr.).....	42

[5B-13, RUE SAINT-MERRI ET 14-18B, RUE DU RENARD (04^E ARR.)]

Restructuration partielle de l'école Saint-Merri

Pétitionnaire : M. CAUVIN Philippe

MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE

PC 075 104 16 V 0032

Dossier déposé le 16/08/2016.

Fin du délai d'instruction le 16/08/2017.

« Réhabilitation d'un bâtiment de 4 étages sur 2 niveaux de sous-sol, sur rues et cours, à usage de piscine, bains douches, gymnase et écoles maternelle et primaire, avec redistribution intérieure, démolition partielle de plancher pour modification des liaisons verticales, ravalement des façades avec remplacement partiel des menuiseries extérieures, déplacement de l'entrée des bains douches par la création d'un nouvel escalier d'accès depuis la coursive

rue du Renard, et aménagement d'un jardin pédagogique en toiture-terrasse avec pose d'un platelage bois et implantation de panneaux solaires thermiques. Compléments demandés.

SHON supprimée : 86 m² ; SHON créée : 45 m² ; surface du terrain : 2620 m². »

PROTECTION

- Élément de construction protégé au titre des Monuments historiques : « Porte monumentale sur rue (vantaux compris) : inscription par arrêté du 24 mars 1928. »

- Ensemble protégé au titre du P.S.M.V. du Marais : immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de types A et B.

PRÉSENTATION

L'école Saint-Merri, conçue par les architectes Alain Gamard, Daniel Lombard et Edouard-Marc Roux sous la maîtrise d'ouvrage du Centre National d'Art et Culture Georges-Pompidou, a été inaugurée en 1974. Le bâtiment établi sur une sortie routière et habillé en façade d'un mur rideau formé de dalles de verres colorées constitue, au revers du centre Beaubourg, un repère important de l'architecture des Trente Glorieuses. Sa structure générale est en béton armé brut de décoffrage et apparente, en particulier pour les grands portiques, magnifique ouvrage d'art surplombant en porte-à-faux la trémie du souterrain automobile, qui passe sous le quartier des Halles. Seuls le R+2 et le R+3 sont à l'alignement. Le projet initial prévoyait d'y accueillir trois établissements scolaires (une école maternelle et deux écoles primaires, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons) dont la démolition était programmée en raison du réaménagement complet du plateau Beaubourg. La créa-

tion d'une piscine et d'un gymnase ouverts au public fut ajoutée à la demande du Conseil de Paris. La grande originalité du programme résidait dans le fait de regrouper dans un même lieu des activités complémentaires (action culturelle, enseignement, formation permanente, activité sportive) destinées à un public composé aussi bien d'adultes que d'enfants et de créer ainsi, dans le quartier, un pôle d'animation innovant.

Le bâtiment a été pensé pour répondre précisément aux objectifs du projet. Répartis sur trois niveaux correspondant aux trois étapes pédagogiques prévues au programme – les petites et moyennes sections de maternelle étant situées au dernier étage plus éloigné du bruit et bénéficiant d'un meilleur ensoleillement – les aires scolaires fermées sur la rue et ouvertes sur la cour ont reçu un aménagement intérieur flexible – les cloisons étant amovibles – permettant de découper l'espace à la demande. Grâce à un très grand nombre d'ouvertures, les espaces extérieurs sont facilement accessibles depuis



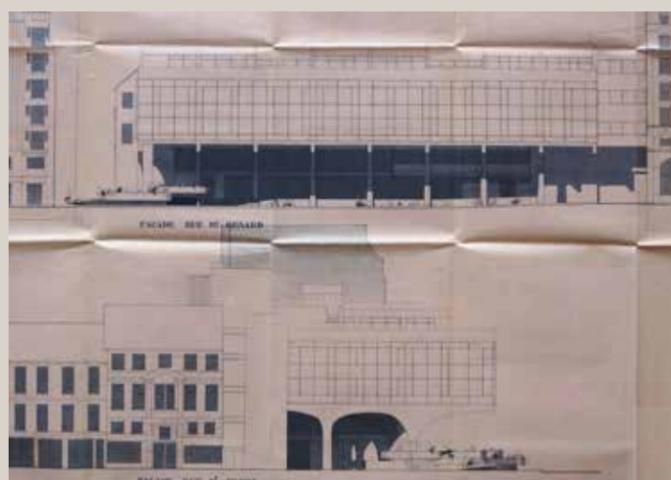
Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du bâtiment depuis l'angle des deux rues.



Vue actuelle des grands portiques qui surplombent la sortie routière.



Élévation des façades côté rue du Renard (en haut) et côté rue Saint-Merri (en bas), dessinée par Gamard, Lombard et Roux en 1972 (Archives de Paris).



Vue générale aérienne en 2009 (© Olivier Nouyrit).



Vue actuelle de la cour intérieure de l'école.



Vue actuelle de l'escalier donnant accès au sous-sol.

l'intérieur, permettant d'y déplacer les activités selon le temps. La desserte des niveaux se fait par un système de rampes conçu comme un prolongement de la rue. Si le bâtiment est fermé sur l'extérieur en partie haute, il était à l'origine très largement ouvert sur la rue en partie basse, en raison de la transparence du hall (très altérée depuis).

Le nouveau projet a pour objet une restructuration complète des équipements existants aux rez-de-chaussée, SS1, SS2 et R+1. Il prévoit la démolition d'un escalier tournant donnant accès aux équipements sportifs situés au sous-sol. Aucune intervention n'est en revanche prévue, ni sur la volumétrie générale du bâtiment, ni en façades sur rues. Le long porche donnant sur la rue du Renard serait retraité (nettoyage des bétons, programme d'éclairage et pose d'un plafond fixe en aluminium laqué). La façade du rez-de-chaussée serait remplacée par une nouvelle façade qui devrait permettre de retrouver une meilleure transparence. Sur cour, le remplacement

des façades bois existantes par des façades en chêne huilé « selon un rythme de façade plus contemporain » est annoncé. Enfin, un jardin pédagogique serait installé en toiture.

DISCUSSION

Un membre rappelle l'importance patrimoniale de ce bâtiment, ce qui rendait obligatoire, à ses yeux, un passage de l'adresse en Commission du Vieux Paris, même si les interventions projetées semblent a priori légères. Il insiste sur les contraintes inhérentes à cette construction qui répond à des programmes mixtes et met en garde contre des interventions architecturales qui porteraient atteinte à son originalité. Il signale l'importance de l'intervention prévue sur les façades du rez-de-chaussée et, tout en reconnaissant l'importance du problème posé par l'entretien et l'éclairage de la sous-face des portiques en béton, regrette que le projet entraîne la disparition du système de poutraison qui

scande cette sous-face. Il aurait également souhaité un plus grand respect du dessin d'origine. La directrice du patrimoine et de l'architecture informe les membres que les travaux à ce niveau sont rendus nécessaires par la pose d'une isolation thermique et que la réflexion menée autour de l'éclairage vise à rendre ce passage moins obscur. Elle indique aussi que les architectes à l'origine du bâtiment ont été sollicités et associés au projet actuel. Un autre membre pose le problème de l'environnement de l'école et regrette que le passage sous les portiques soit devenu un lieu aussi repoussant. Il pose également la question du devenir des voies souterraines, pour lesquelles des études sont actuellement en cours. À quelqu'un qui s'interroge sur l'utilité de détruire l'escalier tournant situé dans le hall, la directrice du patrimoine et de l'architecture répond que la suppression de cet escalier et des vitrages actuels est rendue nécessaire par l'application des normes de sécurité et l'amélioration de la gestion des flux du public. Au terme du débat, la

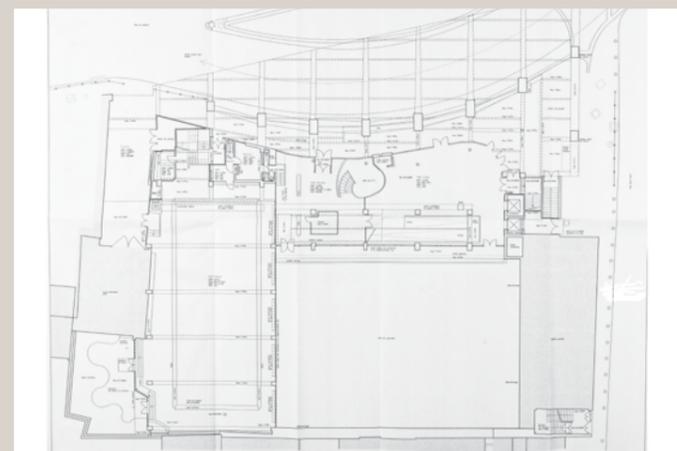
majorité des membres estiment cependant que le projet ne porte qu'une atteinte légère au bâtiment et décident de ne pas prendre de vœu.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

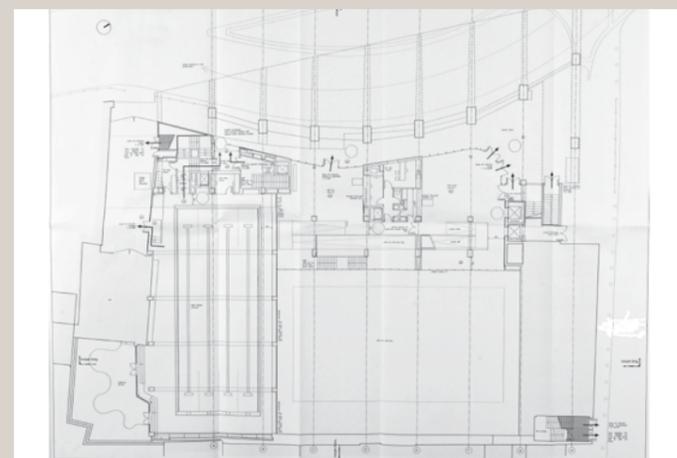
- Archives de Paris : VO³³ 245 ; 1178W 2567.
- Ned Rival (dir.), *Déjà Paris demain : « Beaubourg-les Halles »*, Paris, La Table ronde, 1974.
- Éric Lapiere, *Guide d'architecture Paris : 1900-2008*, Paris, Éd. Pavillon de l'Arsenal, 2008, n° 802.
- « École rue St-Merri à Paris », *Techniques et architecture*, n° 298, mai 1974, p. 102.
- « École rue Saint-Merri à Paris », *Techniques et architecture*, n° 300, septembre-octobre 1974, p. 60.



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Urbane Kultur).



Élévation de la façade nord-ouest, rue du Renard, état existant (© Urbane Kultur).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Urbane Kultur).



Élévation de la façade nord-ouest, rue du Renard, état projeté (© Urbane Kultur).



Vue actuelle de la toiture-terrasse (en haut) et illustration du projet (en bas) (© Urbane Kultur).

[157, RUE DE GRENELLE ET 1-5, RUE DUVIVIER (07^E ARR.)]

Surélévation et épaississement de trois immeubles du XIX^e siècle

Pétitionnaire : M. GAGNEUX Nicolas
SAS COMPAGNIE LYONNAISE IMMOBILIERE
PC 075 107 17 V 0005
Dossier déposé le 26/01/2017.
Fin du délai d'instruction le 01/07/2017.

« Surélévation de 4 étages du bâtiment R+2 et de 2 étages des 2 bâtiments R+4, à usage d'habitation (14 logements créés), de bureau et de commerce à rez-de-chaussée, extension sur cour de 6 étages de 2 des 3 bâtiments, ravalement de l'ensemble des façades existantes, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, mise aux normes de l'accessibilité et de la sécurité incendie et végétalisation des toitures terrasses.

SHON démolie : 63,6 m² ; SHON créée : 861,5 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 19 février 2013 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de surélévation d'une maison de 1842-44.

La Commission, afin de préserver le paysage urbain de cette partie de la rue Duvivier, demande que la surélévation proposée soit revue afin que la séquence de ces trois bâtiments datant de la Restauration conserve le principe de hauteurs différentes. »

- Séance du 14 mai 2013 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 mai 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de surélévation d'une maison de 1842-1844.

Elle fait le constat que le pétitionnaire, en réaction à son vœu du 19 février 2013, a conservé le volume de la surélévation initialement envisagé, même s'il en a baissé la corniche.

Elle rappelle que son vœu de voir conserver le principe de hauteurs différentes était motivé par la préservation du paysage urbain de cette partie de la rue Duvivier.

En conséquence, estimant que la baisse de moins d'un mètre de la corniche est insuffisante pour avoir un effet à l'échelle du paysage urbain, la commission demande que la surélévation du n° 3 de la rue Duvivier soit limitée à un niveau supplémentaire. »

PRÉSENTATION

Cette parcelle, formant l'angle oriental du carrefour des rues de Grenelle et Duvivier, a été divisée en trois lots en 1842 par l'entrepreneur de maçonnerie Emile Ruffin : sur le premier, donnant sur la rue de Grenelle, celui-ci construit un immeuble de 4 étages ; prolongé par un bâtiment en retour de deux étages sur la rue Duvivier (actuel n° 3) ; lui-même se poursuivant par un immeuble de quatre étages donnant sur la même rue (actuel n° 5). Le projet actuel vise non seulement à combler la dent creuse laissée par l'immeuble du n° 3 de la rue Duvivier mais également à surélever l'ensemble des trois immeubles de deux étages. Ces surélévations entraînent la démolition de l'ensemble des toitures actuelles. Il est également projeté d'épaissir les n° 3 et 5 de la rue Duvivier vers l'arrière sur toute la hauteur des immeubles, réduisant sensiblement l'emprise de la cour et du jardin. Ces trois constructions, d'aspect très simple avec leurs bandeaux d'étage, leurs persiennes et leurs garde-corps



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du bâtiment depuis l'angle des deux rues.



Extrait du plan cadastral de 1894 (Archives de Paris).



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue Duvivier.



Vue actuelle du revers du bâtiment rue de Grenelle depuis la cour.



Vue actuelle des toitures depuis le bâtiment rue de Grenelle.



Élévation des façades depuis la cour, état existant présentant les démolitions projetées (© Studio Vincent Eschalière).

en fonte, témoignent de la « ville de plâtre » de la Restauration et de l'époque de l'expansion populaire du quartier du Gros-Caillou. Malgré la disparité des hauteurs de façade, ces trois immeubles constituent un ensemble homogène et créent une respiration dans ce quartier dense. Deux projets de surélévation ont déjà été soumis à la Commission du Vieux Paris : en février 2013, celle-ci a estimé que le projet banaliserait le paysage de la rue Duvivier qui profite de la rupture de hauteur entre ces trois immeubles et a souhaité un projet moins dense et plus bas ; en mai 2013, suite à un projet plus bas par rapport au précédent, la Commission a renouvelé son vœu initial.

DISCUSSION

Le président informe les membres que ces immeubles ont déjà été l'objet de projets présentés à la Commission en 2013. Un membre rappelle la nature des vœux pris précédemment et constate que la proposition actuelle n'y répond pas et n'apporte pas d'amélioration significative,

notamment au niveau de l'harmonie du paysage de la rue. Un autre, sans s'opposer au principe d'une surélévation, regrette que la proposition ne soit qu'une pâle copie de l'existant. À l'unanimité, les membres se prononcent donc en faveur du renouvellement des vœux pris en 2013.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de surélévation et d'extension sur cour de trois immeubles contigus d'époque Monarchie de Juillet construits à l'angle des deux rues. La Commission s'oppose à cette demande de surélévation et d'alignement des constructions, qui, en supprimant la différence d'échelle entre les bâtiments permettant de retracer l'histoire de la rue, porterait également atteinte à sa qualité paysagère. Elle rappelle que la précédente Commission s'était opposée, en 2013, pour la même raison, à une proposition d'alignement de l'immeuble le

moins élevé sur les constructions voisines.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ²⁸ 518 ; D¹P⁴ 369 et 516.
- Archives nationales : - F₃₁/39/50 à 52 ; MC/ ET/CI/1285 (15 mai 1858) ; MC/ ET/XXXVII/831 (2 avril 1860)
- Ariane Roman d'Amat, *Mémoire des rues. Paris 7^e arrondissement 1900-1940*, Paris, Parimagine, 2009, p. 143 (ill.).



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Studio Vincent Eschalier).



Élévation de la façade côté rue Duvivier, état existant (© Studio Vincent Eschalier).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Studio Vincent Eschalier).



Élévation de la façade côté rue Duvivier, état projeté (© Studio Vincent Eschalier).



Vue perspective du projet depuis l'angle des deux rues (© Studio Vincent Eschalier).



Vue perspective du projet depuis la rue Duvivier (© Studio Vincent Eschalier).

[14, RUE DE CASTIGLIONE ET 235B, RUE SAINT-HONORÉ (01^{ER} ARR.)]

Transformation d'une boutique et de son entresol

Pétitionnaire : M. MAMAN Thierry

SAS ANNICK GOUTAL

DP 075 101 17 V 0016

Dossier déposé le 01/02/2017.

Fin du délai d'instruction : non renseignée.

« Modification de la devanture d'une parfumerie, remplacement des stores et création d'une trémie d'escalier au 1^{er} étage.

SHON à démolir : 8 m². »

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Architecture ordonnancée protégée par l'ancien plan d'occupation des sols. Immeuble édifié selon les plans établis par les archi-

tectes Percier et Fontaine en 1802. Rue de Castiglione ouverte en 1802. Immeuble édifié à l'emplacement des Feuillants. Arrêté des Consuls du 47 vendémiaire an X. »

PRÉSENTATION

La configuration actuelle de l'édifice est indissociable de la conception générale du quartier pensée par les architectes Charles Percier et Pierre Fontaine dès 1801 lors de la création de la rue de Rivoli, puis de la rue Castiglione (ouverte en 1802). Tous les bâtiments furent alors soumis aux mêmes contraintes : trois étages sur rez-de-chaussée et entresols sous arcades avec obligation d'employer la pierre comme matériau de façade. Occupée pendant une partie du XX^e siècle par la « Librairie Castiglione », l'adresse abrite depuis 1985 la parfumerie « Annick

Goutal ». Le changement de propriétaire a entraîné un réaménagement de la boutique ; la trémie d'escalier a été déplacée et le décor modifié.

Aujourd'hui le pétitionnaire souhaite effectuer des travaux de mise en valeur de la boutique. Outre une modification de la devanture, la démolition partielle du plancher de l'entresol en partie d'origine est envisagée dans le but de bénéficier d'une plus grande hauteur sous plafond en boutique. Les travaux de réagencement des bureaux situés en entresol impliqueraient également l'élargissement d'une baie intérieure.

« L'aspiration par le haut » souhaitée pour la parfumerie modifierait sensiblement la conception initiale de l'espace – boutique et entresol – une formule architecturale éprouvée qui forme l'identité du lieu comme celle de la rue de Castiglione.

DISCUSSION

En préambule à la discussion, le directeur de l'urbanisme informe les membres que ce projet a été refusé, la des-

truction envisagée du plancher de l'entresol n'étant pas envisageable du fait de la protection au titre du P.L.U. dont bénéficie le bâtiment. Un membre met toutefois en avant la qualité du projet et estime qu'à son sens il ne porte pas atteinte au bâtiment. En conclusion du débat, la Commission décide de ne pas prendre de vœu.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

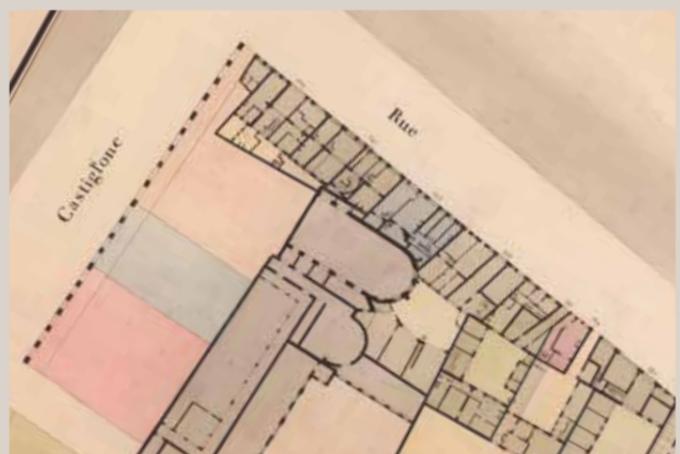
- Archives de Paris : 1534W 21 et 940.
- Archives nationales : MC/ET/XCI/1716 (14 déc. 1829).
- Jean-Philippe Garric, *Percier et Fontaine. Les architectes de Napoléon*, Paris, Belin, 2012.
- Werner Szambien, *De la rue des Colonnes à la rue de Rivoli*, Paris, Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris, 1992.
- Marilù Cantelli, *L'illusion Monumentale, Paris, 1872-1936*, Liège, Mardaga, 1991.



Extrait du P.L.U.



Gravure présentant la rue de Castiglione vers 1830 (dessin de W. Price, gravure de W. Faithorn) (Brown University Library).



Extrait de l'Atlas Vasserot, 1840 (Archives de Paris).



Vue actuelle de la devanture de la parfumerie.



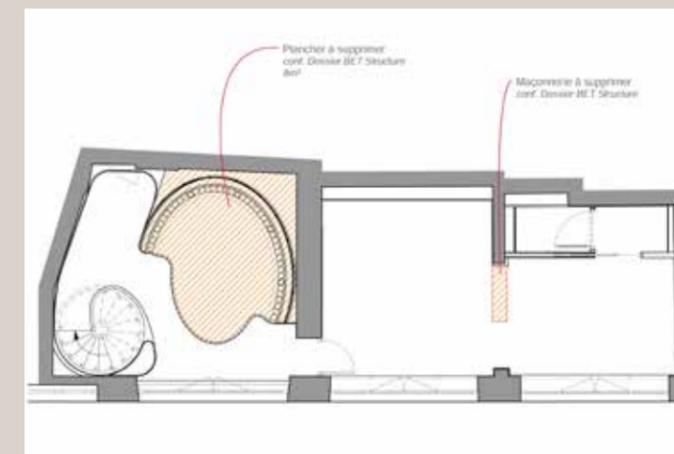
Vue d'insertion de la façade projetée sur la rue de Castiglione (© 4BI & associés).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© 4BI & associés).



Coupe projetée de la boutique (© 4BI & associés).



Plan de démolition (© 4BI & associés).

[10, AVENUE DE LA BOURDONNAIS ET 11, ALLÉE PAUL-DESCHANEL (07^E ARR.)]

Reconversion d'un hôtel particulier en centre de formation

Pétitionnaire : M. HERVÉ Emmanuel

SCI LE DIX

PC 075 107 17 V 0002

Dossier déposé le 11/01/2017

Fin du délai d'instruction: dossier incomplet.

« Réhabilitation et reconversion d'une école privée en Centre de Management Concertatif, ravalement et remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, reconstruction de la toiture, création d'une fenêtre de toit et d'un châssis de désenfumage côté cour et aménagement du jardin en fond de parcelle. »

SHON supprimée : 90 m² ; SHON créée : 378 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Il s'agit d'un hôtel particulier « entre cour et jardin » bâti entre 1879 et 1883 – alors que l'allée Paul Deschanel n'était pas encore percée – par l'architecte Auguste Tronquois pour Hector Bournet-Aubertot. Ce dernier, riche commerçant parisien propriétaire des magasins « Au Gagne Petit », avait déjà fait appel au même architecte pour la construction de ses magasins et annexes. Décédé avant la fin des travaux, il laisse l'hôtel à sa veuve qui en jouit jusqu'en 1919. Si la parcelle lotie occupait initialement une partie de l'angle formé par l'avenue de La

Bourdonnais (n° 10-12) et la rue de l'Université (n° 188), la scission s'opère très rapidement, peut-être même avant la fin des travaux. L'hôtel change ensuite plusieurs fois de main avant d'être transformé en établissement scolaire. Le très réputé cours Godechoux y accueille 220 élèves environ jusqu'à la fin des années 1970, avant de laisser place à l'école Fides. L'hôtel a donc subi quelques modifications intérieures pour accueillir des élèves sans pour autant connaître d'évolutions structurelles et formelles majeures : le rez-de-chaussée du bâtiment sur rue accueillait la salle de gymnastique, les sous-sols les cuisines et toilettes, salons et chambres furent transformés en salles de classe alors que la cour faisait office de cour de récréation. L'ensemble a conservé son organisation initiale ainsi que divers éléments d'époque : l'escalier principal Néo-Renaissance, un vitrail signé et daté de 1879, quelques décors et cheminées (dont une également datée de 1879). Vendu en 2011 à une princesse du Golfe Persique qui n'en fera aucun usage, l'ensemble est

rapidement cédé au propriétaire actuel.

Le projet consiste en une restructuration de l'ensemble transformé en « Centre de management concertatif », établissement de formation qui recevra 18 élèves ayant la possibilité de loger sur place. Toute l'infrastructure relative à l'accueil, la formation, la restauration et le logement des élèves doit prendre place dans l'hôtel. L'escalier d'honneur serait conservé mais prolongé d'un étage ; l'escalier secondaire occupant la travée centrale sur la cour serait supprimé. À ces modifications substantielles s'ajouteraient l'installation d'un spa au sous-sol, visible de la cour par un plancher de verre, ainsi qu'un élévateur de véhicule. Outre une galerie vitrée permettant de réunir le bâtiment sur rue au principal corps de logis et la vaste exploitation du sous-sol, le projet prévoit une surélévation en partie vitrée destinée à accueillir un salon-lounge donnant vue sur la Tour Eiffel.

La conservation de certains éléments anciens ainsi que la réfection et le ravalement des façades, aujourd'hui en



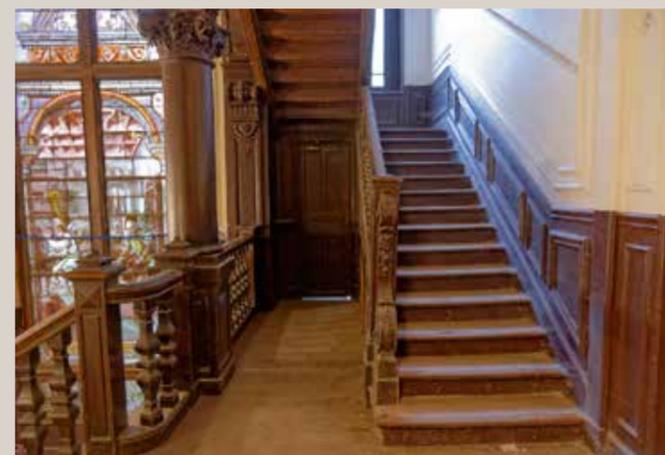
Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du corps de logis principal depuis la cour.



Extrait du plan cadastral dressé en 1897 (Archives de Paris).



Vue actuelle du palier du premier étage.



Exemples de lambris intérieurs.



Plan du premier étage, état projeté. L'escalier central serait prolongé d'un étage et une galerie vitrée serait ajoutée réunissant ainsi le bâtiment sur rue au principal corps de logis (© Fabrice Drain architecte).

assez mauvais état, sont par ailleurs prévus.

DISCUSSION

Un membre souligne l'incompatibilité du programme avec la capacité d'accueil du bâtiment. Il regrette par ailleurs la brutalité de l'intervention que quelqu'un d'autre estime de mauvaise qualité. Tous les membres regrettent la démolition partielle de l'escalier, la surélévation et le creusement de la cour et décident de s'opposer à ce projet.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de restructuration et de surélévation d'un ancien hôtel particulier.

La Commission considère que la mise en œuvre de ce projet porterait gravement atteinte aux dispositions d'origine du bâtiment et demande une approche beaucoup

plus respectueuse de l'existant. Elle s'oppose à la démolition partielle de l'escalier principal ainsi qu'aux modifications prévues en toiture (surélévation du comble et création d'un deuxième rang de lucarnes). La Commission souhaite également que le volume de liaison construit dans la cour et qui dissimule une grande partie des baies du rez-de-chaussée de l'hôtel soit revu.

SOURCES

- Archives de Paris : D³P⁴ 589 ; DQ³⁸ 1329 ; 3589W 1214.

[144-150, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 4, RUE ARSÈNE-HOUSSAYE ET 21-21B, RUE LORD-BYRON (08^E ARR.)]

Restructuration complète d'un îlot avenue des Champs-Élysées

Pétitionnaire : M. DONNET Eric
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE

PC 075 108 17 V 0005

Dossier déposé le 21/02/2017

Fin du délai d'instruction : non renseignée.

« Restructuration et changement de destination partiel d'un ensemble immobilier mixte (commerce, habitation, bureau) en 1 socle de 5 coques de commerces, 1 hôtel de tourisme (104 chambres) et 1 cinéma (8 salles). »
SHON démolie : 6556 m²; SHON créée : 8704 m²; surface du terrain : 3649 m². »

PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son inté-

rêt patrimonial, culturel ou paysager

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 4 avril 2000 : pas de résolution.

PRÉSENTATION

Entre 1781 et 1783, le financier Nicolas Beaujon fait aménager une folie s'étendant sur un terrain d'environ douze hectares compris entre les actuelles avenue de Wagram, place Charles-de-Gaulle, avenue des Champs-Élysées, rue de Washington et rue du Faubourg-Saint-Honoré. À sa mort en 1786, le domaine est divisé. Sous l'impulsion des frères Ruggieri, célèbres artificiers, la partie longeant les Champs-Élysées est convertie en parc d'attraction.



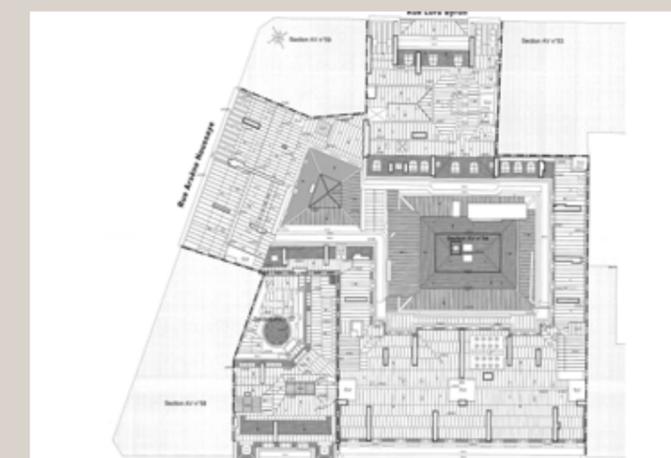
Extrait du P.L.U.



Extrait du plan cadastral de 1894.



Vue du 144-150 avenue des Champs-Élysées en 1935 (© Edouard Desprez / DHAAP / Roger-Viollet).



Plan masse, état actuel (© Colboc Sachet architectures).

Une fois le premier engouement passé, le parc est progressivement abandonné et fermé en 1825. Un consortium se forme alors entre Mme Hamelin, M. Rougevin et M. Cottin qui partagent le terrain au moyen de trois voies ouvertes dès 1827 : l'avenue de Châteaubriand, l'avenue Byron et l'avenue Fortunée. Le quartier se construit rapidement, en concomitance avec les grands projets d'urbanisme qui voient le jour au milieu du XIX^e siècle, notamment l'aménagement de la place de l'Étoile (1854) et le réaligement des Champs-Élysées (1856). Au début du XX^e siècle, suite au percement des avenues de l'Étoile, la parcelle se trouve plus étroitement enserrée dans un îlot densifié entre l'avenue de Friedland et celle des Champs-Élysées. Le bâti subsistant (composé d'hôtels particuliers) disparaît au profit d'immeubles de rapport. Les n° 144 au 148 de l'avenue des Champs-Élysées sont construits par l'architecte Jules Février sur un principe régulier en 1887 : deux immeubles jumeaux se partagent une grande cour ordonnancée également partagée par

un troisième immeuble donnant sur la rue Byron ; les ailes donnant sur la rue Houssaye s'organisent quant à elles autour d'une deuxième cour, plus petite, et séparée de l'autre par un passage surmonté de trois niveaux. Le n° 150 de l'avenue est bâti en 1897 par l'architecte Paul Friesé puis rattaché l'année suivante aux autres numéros. Les cours sont petit à petit occupées, recouvertes de verrières et les niveaux qui les séparaient sont démolis – seul reste un passage vitré encore présent aujourd'hui. À partir de 1928, l'ouverture de la galerie commerciale « Les Portiques » modifie les rez-de-chaussée et entre-sols. Cette installation est également visible en façade où un traitement uniforme lisse l'ensemble. Après l'échec relatif de la galerie, différents équipements de restauration et de cinéma occupent progressivement les niveaux avant que le multiplexe actuel ne s'y installe. Le projet, mis en œuvre en plusieurs phases afin de ne pas interrompre l'activité commerciale, a pour objet d'accueillir de nouveaux occupants et de repenser

l'ensemble des circulations. Doivent prendre place dans la volumétrie de l'îlot : un hôtel 5* s'étalant sur la quasi-totalité des étages supérieurs, 5 commerces disposant de vitrines sur l'avenue des Champs-Élysées et un cinéma (8 salles) accessible de l'avenue et de la rue Houssaye. Ces aménagements entraînent des modifications substantielles de la configuration de l'îlot : suppression de la petite cour intérieure et des façades donnant sur cette cour – l'espace sera occupé par les salles de cinéma – et démolition des charpentes et couvertures de l'ensemble des immeubles – celles du n° 150 avenue des Champs-Élysées et de la rue Lord-Byron font l'objet d'une réfection complète. Ailleurs, les toits seront largement occupés par des espaces de détente liés à l'activité hôtelière (piscine, bar, terrasses).

DISCUSSION

L'adjoint chargé de l'urbanisme informe les membres que la Ville avait demandé au pétitionnaire de maintenir

la présence d'un cinéma, entièrement rénové, ouvrant sur l'avenue. Le projet ne fait l'objet d'aucune autre observation.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

BIBLIOGRAPHIE

- Gilbert-Antoine Langlois, *Folies, tivolis et attractions. Les premiers parcs de loisirs parisiens*. Préface de Béatrice de Andia, Paris, Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris, 1991.
- *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, Volumes 61 à 68, Paris, Champion, 1934.
- René Huyghe, Dominique Leborgne, Béatrice de Andia, *Les Champs-Élysées et leur quartier*, Paris, Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris, 1988.



Vue actuelle de l'immeuble depuis l'avenue des Champs-Élysées.



Vue actuelle de l'immeuble depuis la rue Lord-Byron.



Vue d'insertion du projet depuis l'angle de l'avenue et de la rue Arsène-Houssaye (© Colboc Sachet architectures).



Vue d'insertion du projet depuis l'avenue des Champs-Élysées (© Colboc Sachet architectures).



Vue actuelle de l'immeuble depuis la rue Arsène-Houssaye.



Vue actuelle de la grande cour vers le nord-ouest.



Vue d'insertion du projet sur cour (© Colboc Sachet architectures).



Vue aérienne du projet depuis l'angle de l'avenue et de la rue Arsène-Houssaye (© Colboc Sachet architectures).

[51, AVENUE D'ÉNA, 13, RUE AUGUSTE-VACQUERIE ET 1, PLACE RICHARD DE COUDENHOVE-KALERGI (16^E ARR.)]

Surélévation de l'ancien hôtel Gulbenkian

Pétitionnaire : M. NAVARRO Matthias

SAS SE51

PC 075 116 17 V 0007

Dossier déposé le 10/02/2017

Fin du délai d'instruction : non renseignée.

« Réhabilitation d'un hôtel particulier avec restauration du RDC haut, R+1 (exposition), transformation du RDC Bas, R+2 et R+3 en espace hôtelier et aménagements des sous-sols, changement de destination de locaux d'habitation en hébergement hôtelier aux R+2 et R+3, création d'une extension aux R+2 et R+3 côté rue Vacquerie et Aménagement paysager de la cour intérieure et des terrasses supérieures accessibles.

SHON supprimée : 556 m² ; SHON créée : 597 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Hôtel construit par l'architecte Ernest Sanson en 1897 pour les frères Maurice et Rodolphe Kahn. Le n° 51 acquis en 1923 par Calouste Gulbenkian et remanié par Emmanuel Pontremoli abrite le centre culturel portugais Gulbenkian (bibliothèque de 65 000 ouvrages). La rampe d'escalier et les grilles de l'ascenseur ont reçu des ferronneries d'Edgar Brandt. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du du 15 décembre 2016 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de transformation de

l'ancien hôtel Kann/Gulbenkian qui verrait la réalisation d'une résidence hôtelière et l'ouverture d'un centre d'exposition.

La commission rejette la demande de surélévation partielle des bâtiments sur rue et sur cour qui aurait pour conséquence de faire disparaître certaines des dispositions anciennes de l'hôtel témoignant de son occupation passée. Elle rappelle pour cela que l'hôtel construit par Paul-Ernest Sanson puis modifié par l'agence Mewes et Davis assistée d'Emmanuel Pontremoli est protégé par la ville de Paris dans le cadre de son P.L.U. »

PRÉSENTATION

À l'emplacement de l'hôtel de la comtesse Potocka, à l'angle de l'avenue d'Éna et de la rue Auguste-Vacquerie, les frères Édouard et Rodolphe Kann se font construire en 1896 deux hôtels par l'architecte Paul-Ernest Sanson. Celui de l'angle, destiné à Rodolphe et qui se développe sur une parcelle en forme de trapèze, comprend, sur

l'avenue, un corps de logis double en profondeur réservé aux appartements, surmonté d'un grand étage et d'un comble brisé, et, en retour sur la rue Vacquerie et au fond de la cour, deux ailes simples en profondeur accueillant au premier étage deux galeries de peinture destinées à la présentation des collections du propriétaire. L'hôtel, commandé en 1896, est achevé l'année suivante.

En 1922, l'hôtel est acquis par l'homme d'affaires et grand collectionneur Calouste Gulbenkian. Il se propose de mettre au goût du jour la demeure et confie le projet à l'agence d'architecture franco-britannique Mewès & Davis à laquelle il associe Emmanuel Pontremoli. Le corps de logis principal est agrandi. Le comble brisé est transformé en un attique et un étage partiel, précédé d'une grande terrasse plantée aménagée par le paysagiste Achille Duchêne, est construit en retrait côté avenue.

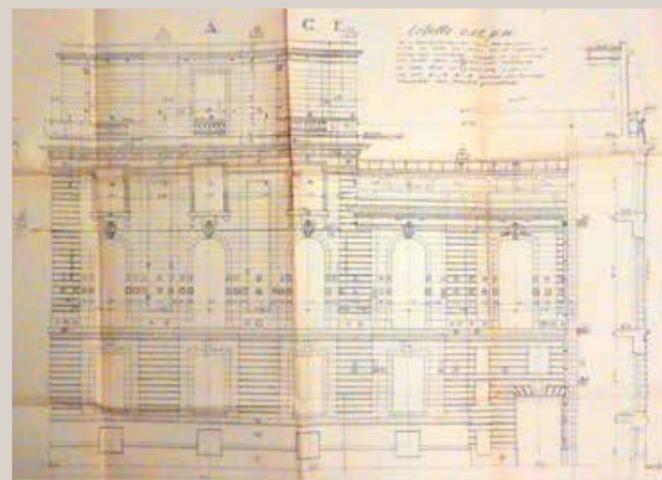
À l'intérieur, l'occupation du lieu est modifiée. Les deux premiers niveaux sont consacrés à l'exposition des collections, l'attique accueillant les appartements de la



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de l'immeuble depuis l'avenue d'Éna.



Élévation de la façade rue Auguste-Vacquerie, après la surélévation de 1924 (Fondation Gulbenkian).



Dessin de la terrasse du 3^e étage, Achille Duchêne, architecte, vers 1929-1930 (Bibliothèque centrale des arts décoratifs).



Vue de l'hôtel dans les années 1960 (extrait de *L'hôtel C. S. Gulbenkian 51 avenue d'Éna. Mémoires d'un lieu*, 2011).



Développé des façades de la cour intérieure, état projeté (© Braun + associés architectes).



Vue actuelle de la façade, rue Auguste-Vacquerie.

famille Gulbenkian et des invités, et le troisième étage, ceux du propriétaire. La galerie de peinture, qui longeait la rue Auguste-Vacquerie, devient une bibliothèque. Son éclairage zénithal est supprimé au profit d'un redressement du comble. La galerie en retour sur la cour n'est pas modifiée et conserve son éclairage zénithal.

L'ensemble du décor intérieur des salles Sanson est également repris. L'ornementation intérieure et extérieure est simplifiée. Dans les parties neuves, les architectes font appel aux plus grands noms du décor intérieur de l'époque, comme Edgar Brandt et René Lalique.

Le propriétaire actuel, qui souhaite procéder à la restauration du bâtiment, prévoit d'y implanter un hôtel et d'y installer également de grands espaces de réception. Le projet a déjà été examiné par la Commission en faisabilité (séance du 15 décembre 2016). La création d'une communication entre le corps de logis principal et l'aile du fond qui longerait le mitoyen sud de la cour au premier étage afin de mettre en place une circulation péri-

phérique continue dans l'ERP et entrainerait le percement d'une porte sous tenture dans la façade aujourd'hui aveugle de la galerie n'a fait l'objet d'aucune observation. En revanche, la Commission avait rejeté les demandes de surélévation. Au stade du PC, le pétitionnaire a renoncé à celle de l'ancienne galerie de peinture établie sur cour. Il a en revanche maintenu la seconde, côté rue Vacquerie, où un troisième niveau serait édifié derrière la corniche basse.

DISCUSSION

En préambule à la discussion, le président informe les membres que l'architecte des bâtiments de France a rendu un avis défavorable à ce projet. Constatant que la proposition de surélévation a été maintenue par le pétitionnaire, les membres décident de renouveler le vœu précédent.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de réhabilitation de l'ancien hôtel Gulbenkian.

La Commission constate que la demande de surélévation du bâtiment donnant sur la rue Vacquerie à laquelle elle s'était par avance opposée en faisabilité a été maintenue sans changement par le pétitionnaire au stade du permis de construire. Elle reconduit donc le vœu pris à ce sujet le 15 décembre 2016.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris (CA 16e suppl. 356).
- GRAHAL, *Immeuble 51 avenue d'Iéna / place Richard de Coudenhove-Kalergi / 13 rue Auguste Vacquerie (Paris 16e). Etude historique et documentaire*, mai 2016.
- Jean-Luc Bauduin, *L'hôtel C. S. Gulbenkian : une demeure parisienne consacrée à l'art*, Paris, Fondation Calouste Gulbenkian, 1984.
- Gérard Rousset-Charny, *Les palais parisiens de la Belle Époque*, Paris, DAAVP, 1990, p. 104-109.



Élévation projetée de la façade, rue Auguste-Vacquerie. La surélévation serait maintenue (© Braun + associés architectes).



Vue d'insertion du projet, côté rue Auguste-Vacquerie (© Braun + associés architectes).

[36, RUE DE L'ARBALÈTE (05^E ARR.)]

Démolition totale d'une maison de ville

Pétitionnaire : M. COHEN SKALLI Ludovic Pierre
SCCV ARBALETE

PC 075 105 17 V 0001

Dossier déposé le 27/01/2017

Fin du délai d'instruction le 02/07/2017

« Construction d'un bâtiment de 7 étages d'habitation (12 logements) et de commerce à rez-de-chaussée sur 1 niveau de sous-sol avec toiture végétalisée après démolition d'un bâtiment d'habitation (1 logement) de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol sur rue.

SHON démolir : 311 m² ; SHON créée : 747 m² ; surface du terrain : 133 m² ; hauteur du projet : 24 m. »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Cette maison de ville de 2 étages et combles, sur rez-de-chaussée, a été édifée entre 1879 et 1882 par un architecte qui habitait l'adresse voisine, pour le compte d'Otto Schnitzler, professeur de langues au lycée Henri-IV. Après avoir servi un certain temps de pension de famille, la demeure a ensuite accueilli une famille et un cabinet médical. Elle a gardé une grande partie de son état d'origine. Le rez-de-chaussée, légèrement épaissi, a conservé sa décoration du tournant du siècle et ouvre sur une petite cour privative pavée que l'on aperçoit depuis

le salon qui a conservé sa verrière 1900. Dans les étages, les circulations d'origine et la plupart des décors sont encore en place (cheminées, parquets, salles de bain, etc.). L'adresse fait l'objet d'un projet de démolition totale et de reconstruction. La maison ferait place à un immeuble d'habitation de 7 étages comprenant un commerce en rez-de-chaussée.

DISCUSSION

L'ensemble des membres rejette ce projet de surélévation, que l'un d'eux juge de mauvaise qualité. Un autre met en avant le charme et la rareté du bâtiment et signale que, même si la maison est modeste, les habitants du quartier sont attachés à ce type de patrimoine. Enfin, quelqu'un s'interroge sur l'insertion du projet dans le paysage et regrette la disparition de l'hétérogénéité des élévations dans la rue.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de démolition totale d'une maison de ville construite vers 1880.

La Commission s'oppose à la démolition de cette maison de famille, celles-ci étant de plus en plus rares dans Paris. Elle souligne que cette construction de deux étages, dont les dispositions intérieures ont été bien conservées, introduit une rupture dans l'alignement des hauteurs des immeubles de la rue et que son remplacement par un bloc de 7 étages altérerait considérablement le paysage de la voie.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D1P4 37 ; DQ18 1276 ; 3589W 72.
- Archives nationales : MC/ET/CXXII/2212 (16 juin 1879).



Extrait du P.L.U.



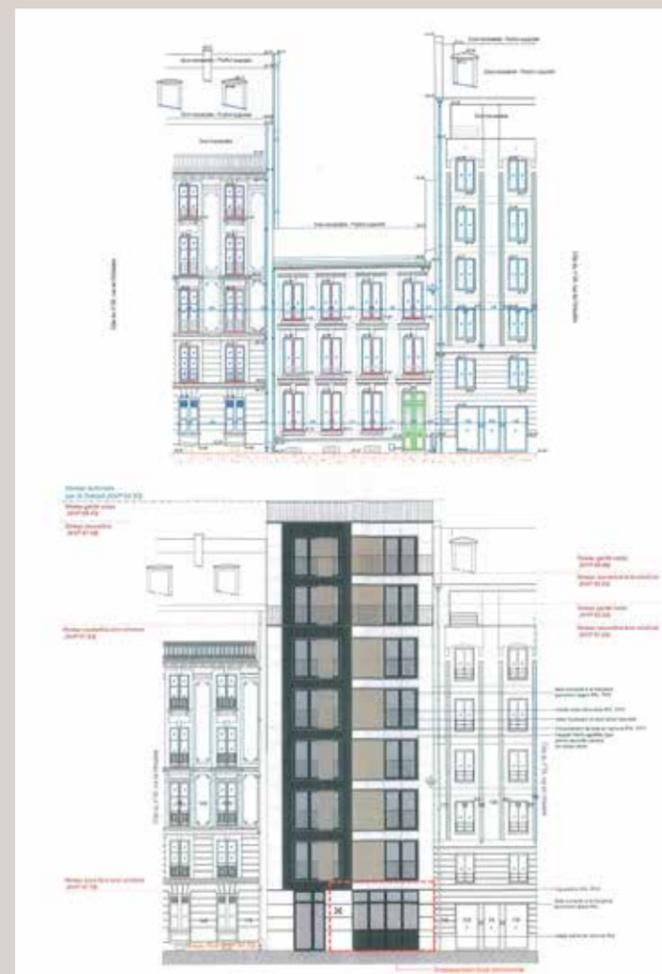
Vue actuelle du salon du rez-de-chaussée.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle du séjour sous verrière, côté cour.



Élévation de la façade sur rue, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Dorénavant studio).



Vue d'insertion du projet depuis la rue (© Dorénavant studio).

[7-7A, RUE MICHEL-ANGE (16^E ARR.)]

Modification de la façade et du volume d'un immeuble signé Jean de Mailly

Pétitionnaire : M. DELAIRE Christophe

PC 075 116 17 V 0006

Dossier déposé le 07/02/2017.

Fin du délai d'instruction le 30/07/2017.

« Surélévation partielle d'un niveau d'un immeuble d'habitation sur cour de 4 étages sur un niveau partiel de sous-sol avec création d'une terrasse accessible et couverture d'un balcon au 4^{ème} étage.

SHON créée : 38,5 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Le 7, rue Michel-Ange est divisé en 2 parcelles. Sur rue, un immeuble post-haussmannien en pierre de taille et de 8 étages a été édifié par Émile Seveste en 1865. À l'emplacement de l'ancien jardin de la propriété, la parcelle 7A est occupée depuis 1953 par un bâtiment d'habitation et de bureaux. Il a été édifié par Jean de Mailly (1911-1975), Grand Prix de Rome en 1945 et qui fut ensuite architecte-conseil du MRU et architecte en chef des Bâtiments civils et palais nationaux. L'architecte a signé ici une œuvre de jeunesse forte de certaines qualités esthétiques qui datent sa réalisation.

Le bâtiment principal est élevé de quatre étages sur un niveau de cave. Il est prolongé, à l'arrière, par une aile

perpendiculaire en R+1 dont l'emprise au sol est comparable à celle du corps principal et qui est couverte d'une terrasse aménagée. Le bâti a subi peu de modifications à l'exception du changement de certaines huisseries des étages courants, de l'installation d'un ascenseur doublant l'escalier et de la pose d'un faux-plafond dans les espaces de bureaux. La surélévation d'un niveau de l'aile en retour, exécutée, semble-t-il, par de Mailly lui-même, a été réalisée en 1957 pour le compte de l'architecte dont l'agence était installée dans l'immeuble. La présence d'anciennes chambres de bonnes au 4^e étage occupant le bâtiment sur une demi-profondeur a été préservée. Elles prennent le jour sur la cour commune par des baies horizontales relativement étroites percées en hauteur. Ces chambres de bonnes ont été réunies et englobées à l'appartement du 4^e étage qui est devenu traversant, comme dans les niveaux inférieurs.

Le projet propose de surélever partiellement le bâtiment en prolongeant sur la droite l'édicule technique créé lors

de l'installation de la cage d'ascenseur. La façade du 4^e étage serait reconstruite en avant et reprendrait « le langage architectural de l'immeuble », le balcon actuel étant réuni à la surface habitable. Pour le volume créé en toiture, le permis indique l'adoption d'une « structure légère » et la pose de « grands châssis vitrés », pour « inscrire la surélévation dans l'architecture 50 de l'immeuble ».

DISCUSSION

Les membres sont divisés sur la qualité de la proposition, les uns la jugeant assez faible, les autres l'estimant au contraire intéressante et ne s'opposant pas au principe d'une surélévation. L'un d'eux considère que le dessin respecte l'immeuble construit par de Mailly tandis qu'autre membre regrette le côté « pastiche » de la surélévation et aurait préféré une proposition plus originale, pleinement assumée.



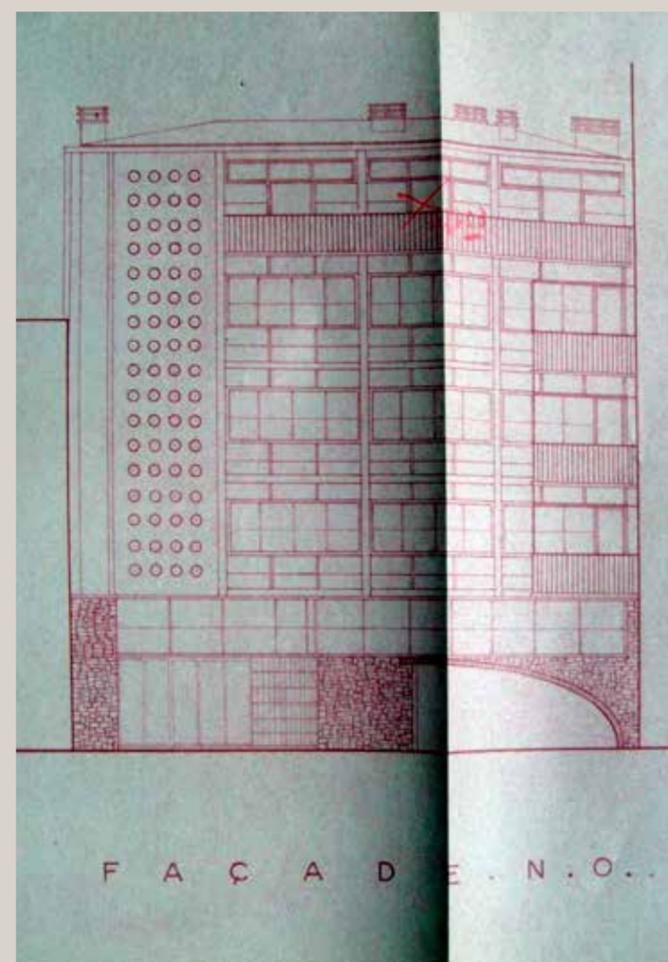
Extrait du P.L.U.



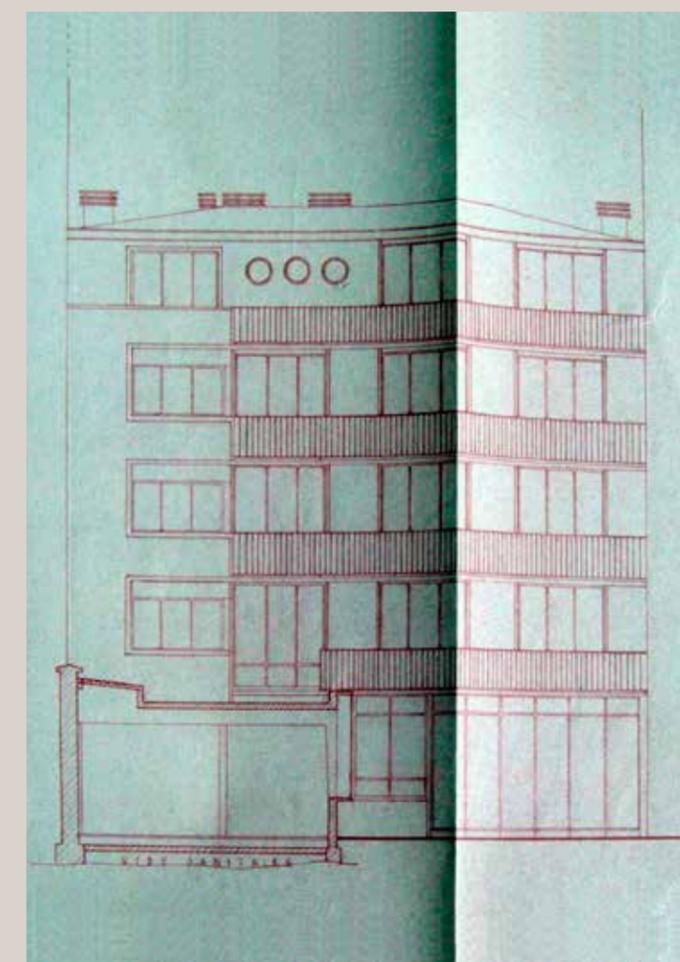
Vue actuelle de la cage d'escalier et détail de la façade arrière.



Vue actuelle du bâtiment édifié par Jean de Mailly.



Élévation de la façade principale, dessinée par Jean de Mailly en 1951 (Archives de Paris).



Élévation de la façade arrière, dessinée par Jean de Mailly en 1951 (Archives de Paris).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de surélévation d'un immeuble sur cour construit en 1951 par l'architecte Jean de Mailly.

La Commission ne s'oppose pas au principe d'une surélévation mais demande que le projet soit conçu en cohérence avec l'existant en évitant de le pasticher.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 44W 81 ; 3589W 1541.
- *L'architecture d'aujourd'hui*, 1955, n° 62, p. 96.

[2, RUE BRÉGUET ET 24, RUE SAINT-SABIN (11^E ARR.)]

FAISABILITÉ

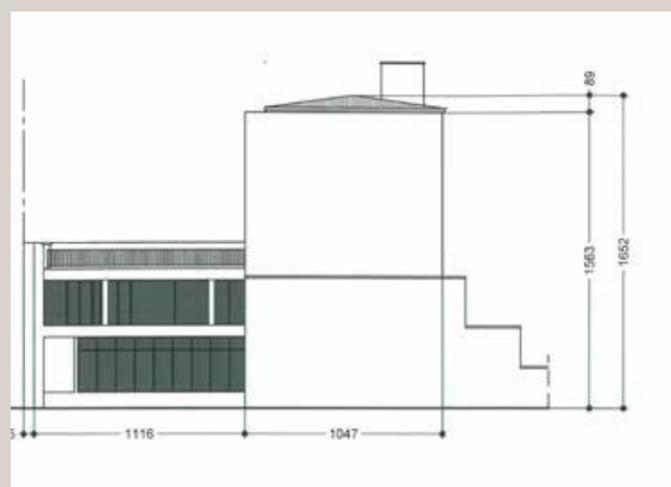
Épaississement et surélévation partielle de l'ancien siège de la société Figaret

PROTECTION

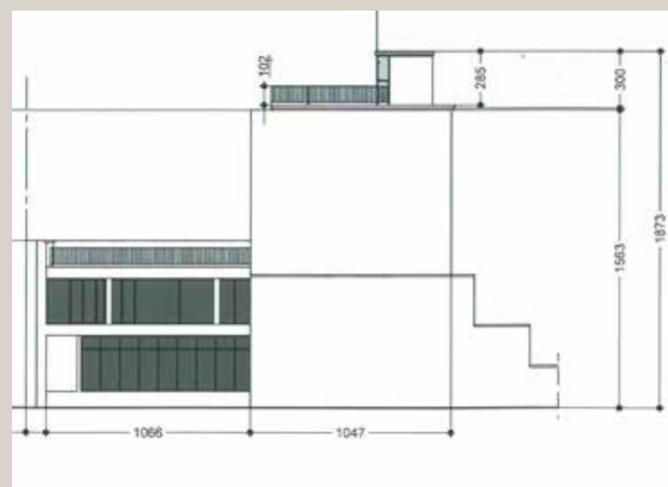
Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Immeuble d'angle en L avec une perspective ouverte sur le boulevard Richard Lenoir. Daté 1871, E. Gutelle architecte. L'entrée principale se trouve sur le pan coupé, elle est constituée d'un arc en plein cintre mouluré avec des écoinçons percés en œil de bœuf pan coupé est couronné par un fronton triangulaire à denticules. Façade rythmée par des ouvertures enserrées par des pilastres à chapiteaux. Un soubassement filant en meulière grossière, et un toit mansardé avec lucarnes. »

PRÉSENTATION

L'immeuble en L situé en bordure du boulevard Richard-Lenoir à l'angle des rues Bréguet et Saint-Sabin a été édifié en 1871 par l'architecte Eugène Gutelle pour le compte de Léon Figaret, fabricant de bronzes spécialisé dans le mobilier liturgique. Le propriétaire de cette parcelle était le troisième représentant de cette dynastie de bronziers, d'abord établis (dès 1803) rue des Blancs-Manteaux. Pas moins de deux forges se situaient alors dans les sous-sols de l'établissement. Huit ans plus tard, sans pour autant mettre fin à ses activités, Léon Figaret vendait son bien qui fut repris par la société « La Perle » spécialisée dans la fabrication de fausses perles. Cette petite industrie



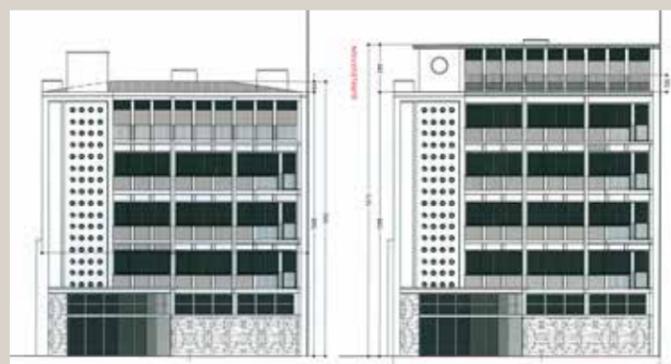
Coupe longitudinale, état existant (© Alain-Yves Mottais architecte).



Coupe longitudinale, état projeté (© Alain-Yves Mottais architecte).



Extrait du P.L.U.



Élévation de la façade principale, état existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Alain-Yves Mottais architecte).



Élévation de la façade arrière, état existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Alain-Yves Mottais architecte).



Vue actuelle depuis le boulevard Richard-Lenoir.



Vue actuelle du pan coupé qui marque l'entrée à l'angle des deux rues.

se développera jusqu'à devenir, dans la première moitié du XX^e siècle, la « Société générale pour l'industrie de la verroterie », spécialisée dans l'ornementation funéraire, la mode et les jouets, activité florissante dans le Paris populaire à partir de la première moitié du XIX^e siècle. En bordure d'un boulevard où se pressent alors les enseignes de production industrielle, la façade avait un but commercial et a été dessinée avec soin. Futur architecte diocésain, Gutelle a porté une attention particulière au pan coupé qui marque l'angle des rues Bréguet et Saint-Sabin : fronton et corniche à modillons, pilastres avec consoles et guirlandes, arc en plein cintre et œil-de-bœuf sont autant de détails ornementaux qui attirent l'attention. Sur les rues Bréguet et Saint-Sabin, ces détails se répètent pour accentuer le rythme de percements resserrés. À l'intérieur, le hall d'entrée marque la vocation commerciale de l'immeuble et distribue les ailes en L. Dans les étages, les anciens magasins ont été réaménagés en bureaux mais, au rez-de-chaussée, l'ancien atelier

a conservé ses proportions généreuses. Sur cour, les élévations traitées en plâtre et moellons sont moins soignées. Le rythme des percements, qui ont sans doute été modifiés depuis l'origine, est plus aléatoire. La totalité de la cour est occupée par des bâtiments secondaires : un pavillon d'un étage est relié au bâtiment sur rue par une galerie continue dont la couverture est vitrée de façon anarchique. Le pavillon principal a davantage d'intérêt. Son architecture en plâtre et moellon est simple mais son système constructif, composé de potelets en fonte réguliers et sa couverture en voutains de briques donnent du caractère à l'édifice. Aujourd'hui, les bureaux du bâtiment sur rue sont libres et la société qui occupe les bâtiments sur cour doit déménager. L'ensemble serait repris par un investisseur qui entend transformer le lieu en hôtel (63 chambres). Pour cela, le bâtiment en L ne subirait que peu de changements à l'intérieur. Par contre, le pavillon sur cour et les galeries seraient entièrement démolis et laisseraient la

place à un nouveau volume appliqué au revers du bâtiment sur rue. Il est également envisagé d'amputer le comble ancien de sa moitié arrière et de le remplacer par une surélévation. L'extension projetée dessinant un L dépasserait de deux étages la construction ancienne. Pour l'instant, aucun parti architectural n'a été défini pour les nouvelles façades ; l'espace extérieur non occupé serait traité en jardin.

DISCUSSION

Un membre insiste sur la qualité du bâtiment, protégé au titre du P.L.U., et sur son importance dans le paysage, notamment depuis le boulevard Richard-Lenoir. Les membres estiment que la surélévation n'est pas recevable eu égard à la protection dont bénéficie l'adresse et que seule une intervention en cœur d'îlot pourrait être acceptée.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation partielle et d'épaississement arrière d'un immeuble d'angle très visible en arrière-plan du boulevard Richard-Lenoir

La Commission considère que les démolitions envisagées en toiture et en façade arrière pour la mise en œuvre de la proposition actuelle sont incompatibles avec la protection dont bénéficie le bâtiment au titre du P.L.U. Elle conseille pour cette raison une approche beaucoup plus respectueuse de l'existant si le projet est poursuivi.

SOURCES

- Archives de Paris : D²P⁴ 1057 et 1058 ; DQ²⁸ 363 et 1450.
- Archives nationales : MC/ET/XXXVIII/1179 (16 janvier 1879).



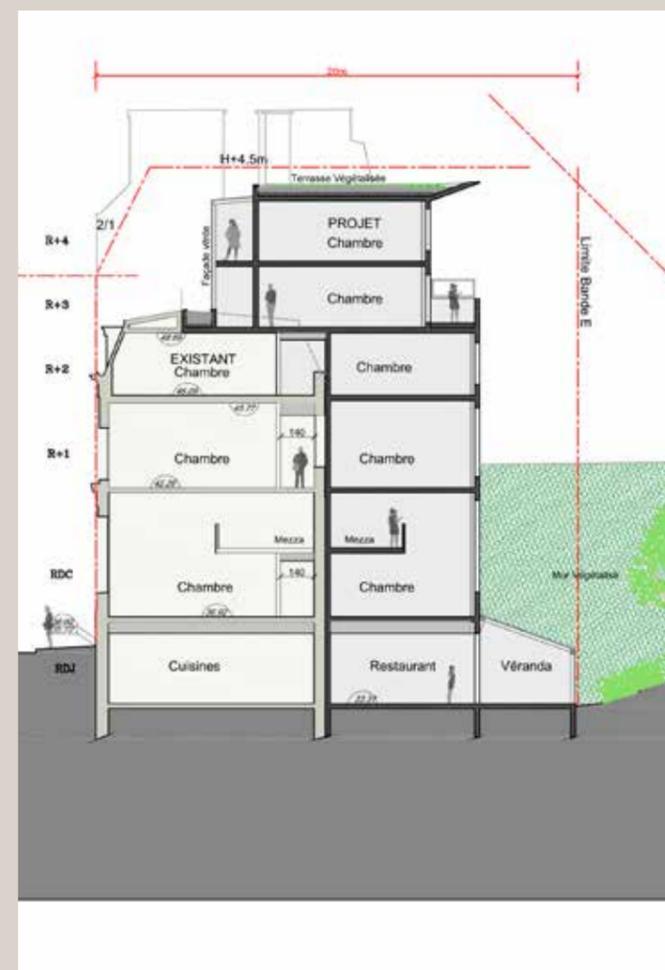
Vue actuelle du hall d'entrée.



Vue actuelle du pavillon sur cour et des galeries qui le lient au bâtiment sur rue, qui seraient démolis.



Vue actuelle des bâtiments sur cour. À droite, la façade arrière du bâtiment côté rue Saint-Sabin.



Coupe longitudinale, état projeté (© Cadence architectes).



Vue d'insertion du projet depuis l'angle des deux rues (variante adoptant le principe panneaux-miroir colorés) (© Cadence architectes).



Vue d'insertion du projet depuis l'angle des deux rues (variante adoptant le principe du mur végétal) (© Cadence architectes).

[19-25, RUE BOISSONADE (14^E ARR.)]

FAISABILITÉ Transformation en logements d'un immeuble d'activités

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Corps de bâtiment principal d'un immeuble proue en béton bouchardé, datant de la fin des années quarante, dont l'implantation, la volumétrie et le traitement architectural des façades sont remarquables (cage d'escalier en façade, modénature, menuiserie métallique). »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 10 juillet 2008 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 10 juillet 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a recommandé à la Commission compétente l'inscription sur la liste des édifices protégés au titre du PLU : 19-23, rue Boissonade (14^e) : immeuble

en béton armé, en forme de proue, daté des années 1950. »

PRÉSENTATION

La rue Boissonade est ouverte dans sa configuration actuelle depuis la réunion de deux impasses, l'une depuis le boulevard du Montparnasse, l'autre débouchant boulevard Raspail. La réunion de ces deux impasses projetée depuis la fin du XIX^e siècle, n'est effective que depuis 1934 après l'acquisition par la Ville d'une bande de terrain retranchée au jardin du couvent des Dames de la Visitation. Cette amputation a déterminé, entre le mur ouest de ce jardin formant un biais et la voie nouvelle, la forme triangulaire d'un délaissé, situation qui donne au site une grande visibilité, comparable à celle d'une pointe d'îlot.

Sur les parcelles aujourd'hui numérotées 19 à 23 - la pointe - est construit, après consolidation des carrières, un premier bâtiment provisoire à usage de magasin et d'ateliers pour une section municipale de génie civil. Après une brève affectation à la défense passive l'adresse accueille dans l'immeuble actuel, au terme d'un chantier retardé par la guerre (entre 1942 et 1949), les ateliers et bureaux, cette fois définitifs, d'une circonscription technique de voirie. Sur la partie la plus large, numérotée 25, un rez-de-chaussée destiné à un magasin d'approvisionnement est ajouté peu après.

L'ensemble nous parvient en bon état de conservation y compris en ce qui concerne les menuiseries métalliques et les serrureries conservées.

Ses lignes et sa proue spectaculaire - signal sommé d'une « casquette » d'où se déroulent dans un dessin dynamique les rubans des allèges filantes - se rattachent à une esthétique Art déco tardive. Ces caractéristiques, dues à un architecte anonyme mais informé, ont justifié

sa protection au titre du P.L.U.

À l'intérieur, les deux escaliers subsistent, l'un à l'angle et l'autre dans la proue vitrée, tandis que des bureaux banalisés ont gagné les étages en remplacement des ateliers. Dans le cadre d'un programme de logements sociaux, le projet lauréat d'une consultation comporte l'extension en pignon de l'existant, la démolition de l'escalier de l'angle remplacé par des pièces de séjour et la disparition de toutes les menuiseries et serrureries. L'architecte des bâtiments de France et le D.H.A.A.P. avaient attiré l'attention sur cet immeuble en mars 2015, demandant notamment une étude historique et patrimoniale aujourd'hui achevée, mais qui n'était pas disponible lors du concours.

DISCUSSION

Un membre estime dommageable la modification et l'uniformisation du socle de l'immeuble. Un autre juge important que le projet conserve les deux cages



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de l'immeuble depuis la rue Boissonade.



Vue actuelle de l'immeuble depuis la pointe de l'îlot.



Vue actuelle de l'escalier principal.



Vue actuelle de l'escalier installé dans la proue de l'immeuble.

d'escalier, particulièrement celle située à la pointe de l'îlot. Quelqu'un insiste sur la qualité de cette construction, typique de l'architecture parisienne des années 1930, et attire l'attention sur l'importance de conserver les menuiseries métalliques, dont la disparition modifierait le rythme du rez-de-chaussée. Il considère que la construction neuve établie du côté du pignon peut être acceptée et recueillie sur ce point l'adhésion des membres.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité la transformation en immeuble de logements d'un immeuble en béton armé en forme de pique, daté de la deuxième moitié des années 40.

Après avoir été informée des modalités de choix du projet et rappelé que le bâtiment était protégé au titre du

P.L.U, La Commission juge qu'un dialogue avec l'équipe lauréate est nécessaire afin de faire prévaloir la conservation de la cage d'escalier de la proue et celle des menuiseries et serrureries métalliques du rez-de-chaussée, toutes deux citées dans la protection.

BIBLIOGRAPHIE

- RÉA, *Immeuble Boissonnade, Étude historique et architecturale*, 2017.

[9, RUE DU HUIT-MAI-1945 ET 93, BOULEVARD DE STRASBOURG (10^E ARR.)]

FAISABILITÉ Surélévation d'un immeuble Monarchie de Juillet

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Sur le terrain occupé jusqu'à la Révolution par la foire Saint-Laurent au nord de laquelle s'établira la future gare de l'Est, deux nouvelles voies sont tracées sous la Restauration. La première, rebaptisée dans les années 1960 rue du Huit-Mai-1945, reliait le faubourg Saint-Denis et le faubourg Saint-Martin. Elle prit le nom de rue Neuve Chabrol avant de devenir la rue de Strasbourg au moment de l'établissement de la gare qu'elle longeait. La seconde, percée perpendiculairement à la première, reçut le nom de rue Neuve de Fidélité puis celui de rue

du marché Saint-Laurent lorsque fut construit, en 1834, le bâtiment d'où elle tire son nom et qu'elle côtoyait à gauche. La rue et le marché laissèrent la place, à partir de 1853, au dernier tronçon du boulevard de Strasbourg qui débouche, rue du Huit-Mai 1945, dans l'axe de la gare qu'il dessert.

En 1862, l'hôtel actuel, adressé aujourd'hui au n° 9, occupe depuis 1846 (date citée dans un document de partage ultérieur) l'emplacement correspondant à l'angle gauche du boulevard et de la rue. Il est alors formé de deux bâtiments. Un premier corps de bâtiment, double en profondeur, présente 4 fenêtres sur le boulevard et 3 sur la rue. Il comporte 4 étages carrés, un 5^e lambrissé et le 6^e sous un comble. Il est couvert en ardoises. Le



Coupe longitudinale, état projeté (© Jean Bocabeille architecte).



Élévation de la façade sur rue, état projeté (© Jean Bocabeille architecte).



Extrait du P.L.U.



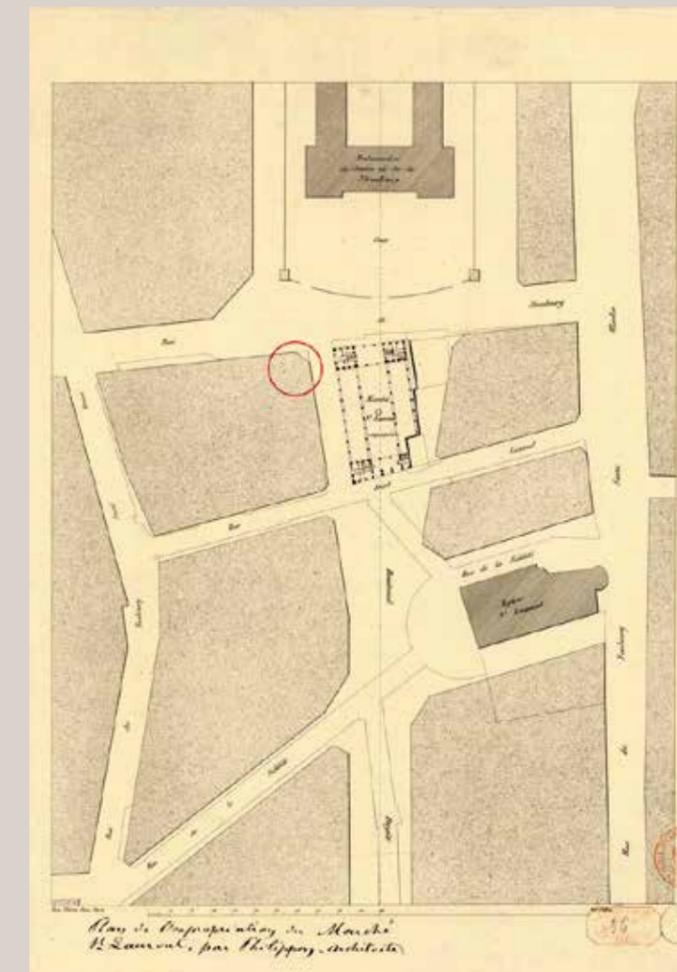
Vue axonométrique du projet depuis le jardin (© Jean Bocabeille architecte).



Vue d'insertion du projet depuis la rue (© Jean Bocabeille architecte).



Vue actuelle du bâtiment depuis l'angle de la rue et du boulevard.



Plan de l'expropriation du marché St. Laurent, dessiné par Pierre-François-Nicolas Philippon, 1853 (© BNF).

deuxième, aligné à sa suite sur rue, présente 3 fenêtres de façade et 6 étages semblables au précédent et couverts en ardoises. Les deux corps seront réunis avant 1876 pour ne plus former qu'un seul bâtiment qui fut transformé en hôtel en 1883. Les trois travées de droite, en pierre de taille, moellons et pans de bois ont conservé une corniche à denticules qui s'interrompt ensuite. Cette présence, comme celle de pans de bois, témoigne d'une date de construction sans doute antérieure à celle de la partie de gauche de l'immeuble.

Le projet prévoit une réhabilitation intérieure complète et envisage de modifier le couronnement de l'hôtel probablement conforme à l'état d'origine. Seule la couverture (aujourd'hui en zinc) a été changée. Un étage carré supplémentaire remplacerait la partie basse du comble. La partie haute serait, elle, surélevée et son faitage mis à l'alignement de celui de l'immeuble voisin.

DISCUSSION

Les membres repoussent ce projet de surélévation. L'un d'eux estime en effet que le projet dénature le bâtiment existant en lui ajoutant un nouvel étage en attique, tandis qu'un autre insiste sur l'environnement de cet immeuble et regrette la perte d'une certaine harmonie urbaine. Quelqu'un met également en avant la modification qu'apporterait à l'alignement des hauteurs sur le boulevard de Strasbourg cette surélévation puisque l'immeuble projeté dépasserait son mitoyen. Enfin plusieurs membres soulignent l'importance historique du bâtiment déjà présent à son emplacement avant la construction de la gare de l'Est et la nécessité de ne pas le modifier.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation d'un hôtel de tourisme situé à l'angle du boulevard

dans le vis-à-vis de la gare de l'Est.

La Commission souligne l'intérêt historique du bâtiment qui, construit sous la Monarchie de Juillet après le percement de l'actuelle rue du Huit-Mai-1945 (ancienne rue Neuve-de-Chabrol), appartient à un paysage urbain antérieur à la construction de la gare de l'Est et au percement du boulevard de Strasbourg. L'immeuble ayant conservé depuis sa hauteur d'origine, la Commission demande que le projet de surélévation soit abandonné.

SOURCES

- Archives de Paris : 3589W 1136 ; VO¹¹ 3518 ; D¹P⁴ 1108 et 1109 ; DQ¹⁸ 621 et 1421.
- Archives nationales : MC/ET/XXXI/1464 (12 juillet 1905) ; MC/ET/XXXI/1617 (21 décembre 1923).



Vue du boulevard et de la rue de Strasbourg au début du XX^e siècle (source : Delcampe).



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue d'Alsace.



Vue d'insertion du projet depuis la gare (première version) (© Maidenberg architecture)



Vue d'insertion du projet depuis la gare (deuxième version) (© Maidenberg architecture)

[33-33B, RUE DESBORDES-VALMORE (16^E ARR.)]

FAISABILITÉ Démolition d'une maison du quartier de la Muette

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Ce petit ensemble s'est constitué autour d'une première maison de trois travées de façade, construite en limite gauche de la parcelle à la fin du XIX^e siècle, modifiée et agrandie à plusieurs reprises. En 1892, cette maison passe au notaire Louis Morel-d'Arleux. Il la fait prolonger à l'arrière d'un petit bâtiment à usage de salle à manger, avec serre tempérée au-dessus, accessible depuis une chambre de l'étage. Ces travaux sont confiés à l'architecte Alfred Meunié.

Le propriétaire suivant fait ajouter en 1920, à droite, une

« remise à autos » sous un comble habitable, probablement pour le logement d'un chauffeur.

Une princesse de Wagram acquiert à son tour la maison et fait surélever le garage d'un étage et d'un nouveau comble brisé par l'architecte René Gaillard, qui ajoute d'autre part un petit bâtiment de liaison à l'alignement, au lieu de la grille qui assurait la clôture entre les deux constructions. Cette intervention entraîne la modification de l'entrée, une nouvelle porte étant percée sur rue en remplacement de l'accès latéral initial, par le jardin.

Des constructions complémentaires à rez-de-chaussée ont ensuite occupé le fond de la parcelle, au détriment du jardin. L'intérieur a été entièrement transformé à la fin du XX^e siècle.

La commission est invitée à se prononcer sur la faisabilité d'une démolition totale en vue de construire un immeuble de rapport élevé de cinq étages carrés et localement de deux étages partiels en retrait de l'alignement et séparés, par un jeu de terrasses, de l'immeuble d'angle moins élevé.

DISCUSSION

Les membres protestent contre ce projet de démolition et d'une façon générale contre la tendance actuelle, qui vise à combler les « dents creuses », ce qui aurait pour conséquence de transformer profondément le paysage des rues parisiennes. L'un d'eux déplore en plus la mauvaise qualité du projet prévu en remplacement.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démoli-

tion d'une maison du quartier de la Muette.

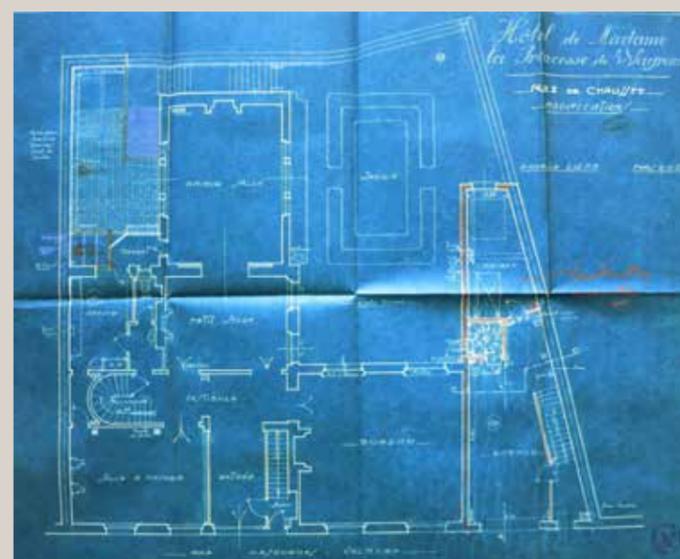
La Commission s'oppose à la démolition de cet ensemble d'échelle basse construit à la fin du XIX^e siècle et dont les évolutions ultérieures (ajout, surélévation ponctuelle et petites transformations) n'ont pas altéré le caractère patrimonial. Elle souligne également que cette maison introduit une rupture dans l'alignement des hauteurs des immeubles de la rue et que son remplacement par une construction de 7 étages altérerait considérablement le paysage de la voie.

SOURCES

- Archives de Paris : 3589W 742 ; D³P⁴ 344 ; DQ¹⁸ 908 ; VO¹¹ 978.



Extrait du P.L.U.



Plan du rez-de-chaussée, dessiné par René Gaillard en 1928 (Archives de Paris).



Vue actuelle du bâtiment dans la perspective de la rue Desbordes-Valmore.



Vue actuelle du revers du petit bâtiment de liaison depuis le jardin.



Élévation projetée de la façade sur rue (© Atelier Architecture Urbanisme Prunay).



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue Faustin Hélie (© Atelier Architecture Urbanisme Prunay).



Vue d'insertion du projet depuis la rue Faustin Hélie (© Atelier Architecture Urbanisme Prunay).

[73, RUE DE MIROMESNIL (08^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU Surélévation d'un hôtel particulier de 1866

Pétitionnaire : M. BUCAILLE, Yves

SARL EMERAUDE AGENCEMENTS

PC 075 108 16 V 0054

Dossier déposé le 08/03/2016.

Fin du délai d'instruction : incomplet au 08/12/2016.

« Surélévation de deux étages, après démolition de la toiture, d'un bâtiment de bureaux de deux étages avec combles et création d'une terrasse côté cour.

SHON démolie : 3 m² ; SHON créée : 281 m² ; surface du terrain : 345 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

Séance du 15 décembre 2016 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel particulier datant du Second Empire.

La commission ne s'oppose pas au principe d'une surélévation du bâtiment mais demande que le traitement retenu ne vienne pas rompre le registre sommital de cette portion de rue qui a conservé son homogénéité. »

PRÉSENTATION

L'hôtel du n° 73 rue de Miromesnil a été construit en 1866 pour le négociant Augustin Demilleville. Dès sa construction, la maison présentait sur la rue une façade

en pierre de taille composée d'un haut rez-de-chaussée surélevé et de deux étages carrés. La particularité de l'élévation est la présence d'un balcon filant au-devant du deuxième étage et la mise en place d'un toit invisible (« un toit plat en zinc » selon le calepin du cadastre dressé en 1867). C'est l'aspect que le bâtiment présente toujours aujourd'hui, et qui pourrait laisser croire à une construction inachevée ou à une surélévation.

La commission ne s'est pas opposée au principe d'une surélévation mais a rejeté une première version qui tenait insuffisamment compte du registre sommital des immeubles voisins. L'architecte a retravaillé son projet de façon à mieux intégrer la nouvelle proposition au paysage de la rue.

DISCUSSION

Les membres prennent connaissance de la nouvelle proposition mais encouragent le pétitionnaire à poursuivre son travail de réflexion. Ils estiment que le projet présenté n'apporte pas une amélioration suffisante et décident

de maintenir le vœu pris précédemment.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de surélévation d'un hôtel particulier du Second-Empire.

La Commission note les améliorations apportées au projet mais juge incompréhensible l'ajout d'une toiture terrasse portant une pergola à l'emplacement du terrasson. Elle reconduit pour cette raison le vœu pris le 15 décembre 2016, qui portait sur la teneur du projet de surélévation par rapport au traitement sommital des immeubles de cette portion de rue.

SOURCES

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives nationales : MC/ET/VIII/1737 (02/12/1865).
- Archives de Paris : D³P⁴ 736 et 737 ; 1941W 67.



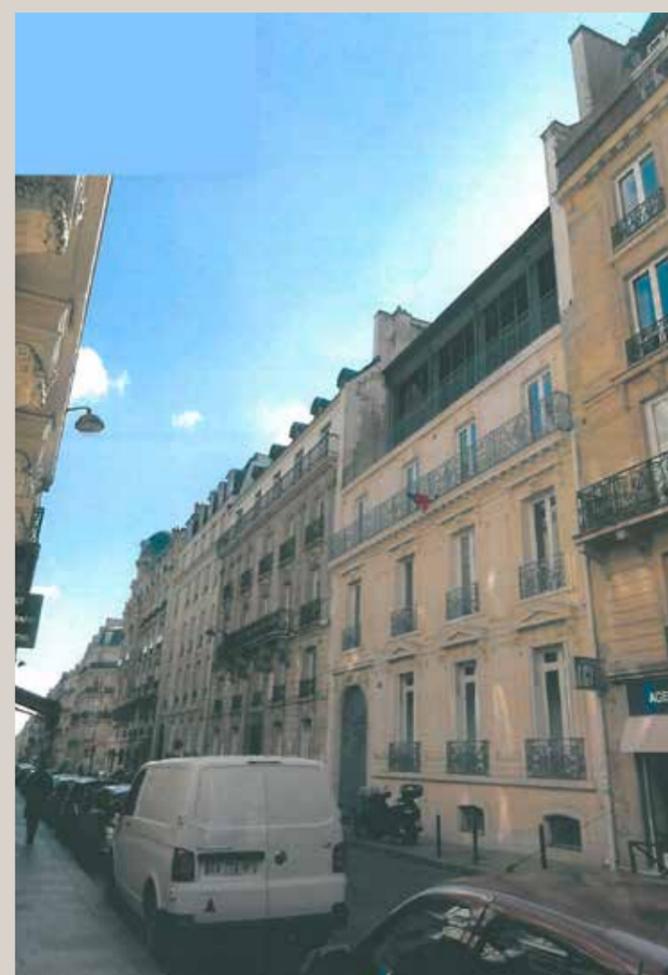
Extrait du P.L.U.



Élévation sur la rue, état actuel (à gauche) et projet présenté en décembre 2016 (à droite) (© Bernard Durand architecte).



Élévation sur la rue, nouveau projet (© Bernard Durand architecte).



Vue d'insertion du projet présenté en décembre 2016 (© Bernard Durand architecte).



Vue d'insertion du nouveau projet (© Bernard Durand architecte).



Vue actuelle de l'hôtel depuis la rue de Miromesnil.

[18, RUE DE CONDÉ (06^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU

Remplacement de l'escalier d'un hôtel de 1737-1739

Pétitionnaire : M. COSTABADIE, Denis

SCI META-ÉDITIONS

DP 075 106 17 V 0060

Dossier déposé le 27/02/2017

Fin du délai d'instruction le

« Ravalement des façades et réfection de la verrière sur cour, création de 12 fenêtres de toit et d'un escalier du rez-de-chaussée au 1^{er} étage ainsi que deux escaliers prévus en remplacement de l'existant au 2^e étage et remplacement des deux portes vitrées sur cour.

SHON supprimée : 26 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Partie de l'ancien

hôtel de La Paluz s'étendant également au 18, rue de Condé. Abondamment densifié dans les années 1880 tant sur la rue de Condé que sur la rue de Tournon. L'aile en retour donnant sur la rue de Condé présente encore sa façade du premier tiers du XVIII^e siècle surélevée. Appuis de fenêtre en fer forgé Régence conservés aux deux premiers étages de l'aile en retour au 16, rue de Condé. »

ANTÉRIORITÉ

Séance du 19 octobre 2016 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné l'ensemble des démolitions prévues dans le cadre des travaux de transformation d'un ancien hôtel particulier

du XVIII^e siècle et de son aile en retour protégés au P.L.U. La commission, après avoir pris connaissance des dispositions anciennes qui seraient affectées par le programme, s'oppose fermement à la démolition partielle de l'escalier du corps de logis principal commandé en 1737 et demande qu'un dispositif de mise en accessibilité de son rez-de-chaussée, qui préserverait la totalité du plancher d'origine, soit étudié. »

PRÉSENTATION

Cette nouvelle demande, qui a tenu compte de l'étude historique réalisée, satisfait au vœu émis par la Commission (octobre 2016). L'escalier existant datant de 1737 (utilisé pour desservir les parties communes jusqu'au R+2) est conservé de même que la totalité du plancher d'origine du rez-de-chaussée. Le pétitionnaire ajoute au programme initial l'implantation de fenêtres de toit pour éclairer les combles qui seront occupés par deux duplex d'habitation.

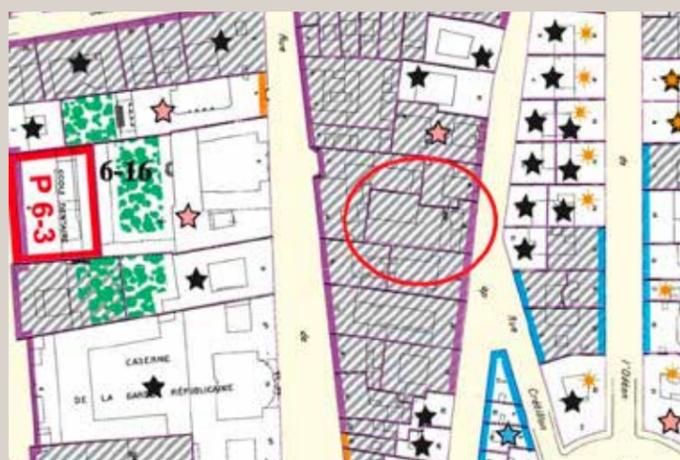
DISCUSSION

Les membres prennent acte des modifications apportées par le pétitionnaire et décident de lever le vœu pris précédemment.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de réaménagement intérieur d'un ancien hôtel particulier du XVIII^e siècle.

La Commission, après avoir constaté que le pétitionnaire renonçait aux démolitions et transformations envisagées antérieurement (démolition d'une volée d'escalier XVIII^e, ouverture d'une trémie dans les planchers d'étages, démolition/reconstruction partielle du plancher du rez-de-chaussée) lève le vœu pris le 19 octobre 2016.



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur cour du corps de logis principal.



Vue actuelle de l'escalier de 1740 entre le premier et le second étage.



Coupe longitudinale sur le corps de logis, projet présenté en octobre 2016 (© Domela Architectes).



Coupe longitudinale sur le corps de logis, état existant (© Domela Architectes).



Coupe longitudinale sur le corps de logis, nouveau projet (© Domela Architectes).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Guillaume Nahon, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Pralraud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Favrole
Daniel Imbert
Sébastien Lailier
Claire Ollagnier
Pauline Rossi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau
Photo de couverture : Mbtz/2012

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris